



Mes essentiels santé

Ma carte Vitale



Ma carte Vitale atteste de mon affiliation à l'Enim. Je la présente à chaque fois que je consulte un médecin.

Ma carte Vitale :

- contient les informations indispensables à la bonne prise en charge de mes soins,
- facilite mes remboursements : je ne remplis plus de feuilles de soins,
- réduit le délai de remboursement de mes soins.

À NOTER

Je mets à jour ma carte Vitale sur les bornes disponibles en pharmacie ou dans les Caisses d'Assurance Maladie au moins une fois par an. Ainsi, ma carte contient les informations nécessaires à mes remboursements.

Mon médecin traitant

Comment le déclarer ?

- 1 Je choisis le médecin qui me convient (généraliste, spécialiste, conventionné ou non).
- 2 Je déclare mon médecin traitant lors d'une consultation. En pratique, mon médecin effectue la déclaration en ligne, sur présentation de ma carte Vitale, et la transmet directement à l'Enim.
- 3 S'il ne peut pas effectuer la déclaration en ligne, je remplis la déclaration de choix de médecin traitant (disponible chez mon médecin, sur ameli.fr ou sur demande auprès de l'Enim) et je la transmets à l'Enim (voir contacts au dos).



BON À SAVOIR

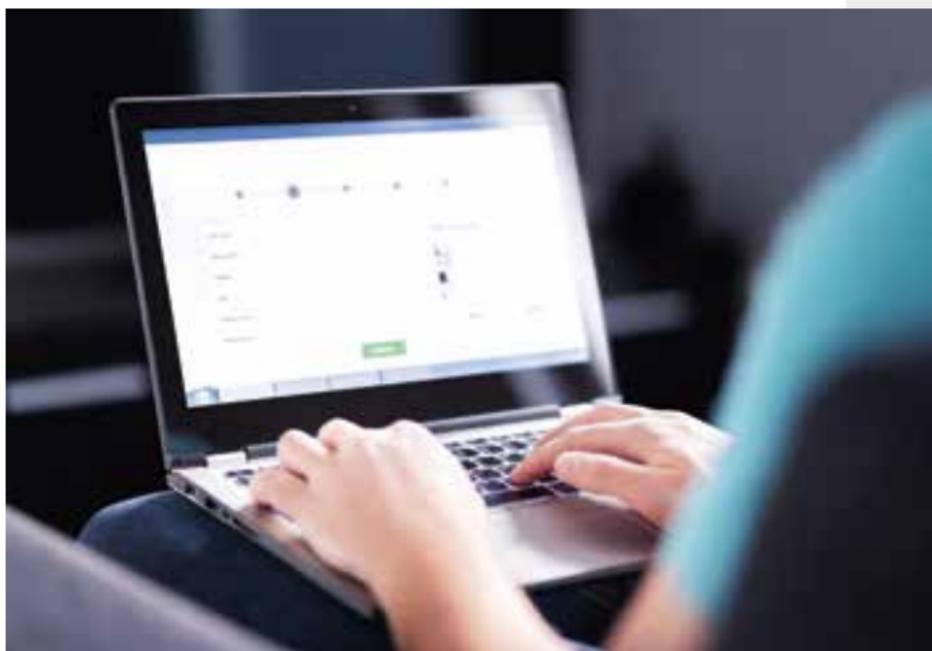
En choisissant de déclarer un médecin traitant et en le consultant en premier, mes remboursements sont inchangés. À défaut, mes remboursements sont réduits et la minoration ne peut pas être couverte par un organisme de couverture complémentaire.

Mon compte assuré

De nombreux services à portée de clic.

En créant mon espace « mon compte assuré » sur le site ameli.fr, j'accède à mes informations personnelles :

- je suis mes remboursements,
- je télécharge mon attestation de droits,
- je signale un changement dans ma situation,
- je demande ma carte européenne d'assurance maladie,
- je signale la perte ou le vol de ma carte Vitale,
- je communique par courriel avec l'Enim



L'info en plus

Je peux améliorer la prise en charge de mes soins

- L'Enim rembourse la partie obligatoire de mes frais médicaux.
 - Pour la prise en charge du reste de mes frais, je peux souscrire à un organisme complémentaire (assurance ou mutuelle).
-



BON À SAVOIR

En fonction de mes ressources, il est aussi possible de bénéficier d'une aide pour couvrir en partie ou en totalité les frais qui restent à ma charge. Pour en savoir plus sur la Complémentaire santé solidaire (CSS), téléchargez le dépliant sur www.enim.eu

Je contacte l'Enim

**POUR MES QUESTIONS
& MES DÉMARCHES EN LIGNE**



www.enim.eu 

/mon espace personnel

RAPIDE | INTUITIF | ACCESSIBLE À TOUS

Pour mes courriers

**Enim - Département des politiques sociales
maritimes de santé (DPS)**

Arsenal de la marine - Quai Solidor
35415 - Saint-Malo Cedex

ou

33 boulevard Cosmao-Dumanoir
CS 87770 - 56327 Lorient Cedex

Pour mes appels

0 809 54 00 64

**Service gratuit
+ prix appel**

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h en France Métropolitaine.
Afin de contacter l'Enim depuis l'outre-mer, retrouvez sur www.enim.eu,
« Les contacts à votre écoute », les plages horaires selon votre localisation géographique.